

- Explication :
 - Un club déclaré en 2022 au groupe de contrôle « licenciés » ne sera contrôlé que sur cette partie.
 - Il ne sera contrôlé sur les deux autres sous-parties qu'en 2023 et 2024 (principe de rotation des points de contrôle annuellement).
 - Il ne subira en aucun cas un contrôle de la globalité de sa déclaration sauf en cas de constat d'un litige manifeste et avéré durant son contrôle annuel.
- **Principe 2** : L'intégralité des contrôles devra avoir été effectuée avant la clôture de l'exercice comptable de l'USI soit le 31/12 de chaque année – Il a été retenu le planning suivant pour les réunions :
 - Licenciés = septembre
 - Activités = Octobre
 - Déplacements = Novembre
 - Réunion complémentaire = Décembre
- **Principe 3** : Chaque réunion sera précédée d'une convocation officielle 4 semaines avant la date de réunion.

Les clubs pourront répondre à cette convocation de la manière suivante :

- En présentiel : en fournissant leurs éléments justificatifs aux membres de la commission des finances et aux clubs présents pour le contrôle croisé de leur dossier présent le jour de la réunion.
- En fournissant avant la date butée précisée dans la convocation (15 jours avant la date de convocation), leurs éléments justificatifs sous une forme :
 - Par mail sous PDF
 - Par copie-papier déposé auprès du secrétariat de l'USI
- **Nota important** : les éléments transmis sont vérifiés au préalable à la réunion pour s'assurer de leur éligibilité pour le contrôle (s'assurer que tous les éléments sont présents et permettent de réaliser ce contrôle). Cette acceptation de présentation du dossier par l'USI vaut excuse pour le club souhaitant être absent le jour du contrôle, elle ne constitue pas une déclaration de résultat conforme de celui-ci.
- Cas particulier du contrôle des déplacements
Afin de permettre à chaque club contrôlé sur cette sous-partie de se préparer et limiter le volume des documents devant être présentés et vérifiés, les déplacements contrôlés unitairement seront limités en nombre (7) et ceux retenus seront préalablement identifiés par l'USI et transmis à chaque club avec leur lettre de convocation au plus tard.
- **Principe 4** : La répartition des groupes de contrôlés, les dates prévisibles de convocation et la nature des informations justificatives nécessaires pour la réalisation du contrôle sont précisés ci-après en annexe. Ces points peuvent être explicités aux clubs concernés dès à présent pour éviter si possible d'avoir des questions et interrogations générant des non-validation ou besoins complémentaires le jour du contrôle.

Réunion close à 19h35.

Guillaume Daix

Contrôle déclaration 2022 - Sous partie licenciés

Date de convocation prévue : Mardi 20 septembre 2022 – 19h00

Date butée pour fourniture des PJ : Lundi 05 septembre 2022 – 08h00

Clubs contrôlés

AILES VOLANTES
BADMINTON
BASKET
BMX
BOXE ANGLAISE
CANOE-KAYAK
HAND-BALL
JUDO
KARATE
MUSCULATION
NATATION
TENNIS
VIET VO DAO

Points de contrôle	Eléments justificatifs
Licenciés	Documents fédéraux possédant les éléments suivants : ⇒ Nom – Prénom. ⇒ N° de licence. ⇒ Saison de validité.
Licenciés sportif compétiteurs	Si pas d'existence de distinction fédérales entre licences loisirs et compétition : Documents fédéraux stipulant la participation à une compétition pour la saison de référence : - Pour les sports individuels : inscription et/ou résultats de l'athlète à une compétition - Pour les sports collectifs : inscription de la section à un championnat
Licenciés sportif loisirs	Licence fédérale fourni sans justificatif de participation à une compétition.
Licenciés sportif mineur	Documents fédéraux précisant une naissance avant ou pendant l'année de référence (calcul = année en cours – 18) : Pour la demande de 2022, l'année de référence sera 2004.
<i>Pour information : Données renseignées non prise pour le calcul de répartition des subventions</i>	
Licenciés encadrant	Documents fédéraux possédant les éléments suivants : ⇒ Nom – Prénom. ⇒ N° de licence. ⇒ Saison de validité. ⇒ Désignation type de licences hors pratique sportive (dirigeant, arbitres, bénévoles, entraîneurs, etc.).
Habitant Issoire - API – Hors API	• Selon code postal de l'adresse de résidence du licencié : 63500 ⇔ Issoire – CP d'une commune appartenant à l'Agglomération Pays d'Issoire selon préfecture ⇔ API.

Contrôle déclaration 2022 - Sous partie déplacement

Date de convocation prévue : Mardi 22 novembre 2022 – 19h00

Date butée pour fourniture des PJ : Lundi 07 novembre 2022 – 08h00

Date butée USI : Listings des déplacements contrôlés : Vendredi 22 octobre 2022

Clubs contrôlés

CLUB ALPIN
CYCLISME
FOOTBALL
GYMNASTIQUE
MOTO VERTE
PARKOUR
PETANQUE
RUGBY
SAVATE BF
SPORT-AUTO
TENNIS DE TABLE
TIR
VOLLEY

Points de contrôle	Eléments justificatifs	
Nature du déplacement	Championnat/tournoi/compétition/regroupement / sélection organisé par une fédération ou une ligue.	⇒ Document fédéral/ligue précisant la date et le résultat de la compétition ou résultats transmis de manière hebdomadaire à l'USI pour information sur son site et page facebook.
	Entraînement club délocalisé (lieu d'entraînement non disponible/existant dans un rayon de 10 km autour d'Issoire)	⇒ Tous éléments club permettant de déclarer sur l'honneur son organisation (note interne, article d'information public)
Distance parcourue	Trajet aller défini sur la distance du parcours le rapide établi par VIA MICHELIN sur la base : • Départ Mairie d'Issoire. • Arrivée : Mairie lieu de la compétition. • Majoration de 1,05 ou + 5 km (1^{ère} limite atteinte).	⇒ Cf base de données USI
Nombre de joueur	Nombre de joueurs transportés en covoiturage et/ou transport en commun	Facture associée à chacun des déplacement ou justificatif de remboursement bénévoles par le club ou copie du grand livre comptable de l'association.

Contrôle déclaration 2022 - Sous partie activités

Date de convocation prévue : Mardi 18 octobre 2022 – 19h00

Date butée pour fourniture des PJ : Lundi 03 octobre 2022 – 08h00

Clubs contrôlés

AERoclub
ATHLETISME
BILLARD
BOULES
CHEERLEADING
ESCRIME
FOOT AMERICAIN
LUTTE
PLONGEE
R.S.A.
SKI
TAEKWONDO
TIR A L'ARC

Points de contrôle	Eléments justificatifs	
PODIUMS OBTENUS	Uniquement pour compétitions en championnats de niveau national ou internationale	Document résultats officiel.
ACTIVITES HORS COMPETITIONS	⇒ Gala, tournois ou rassemblement inter-clubs hors compétitions.	Tous document précisant la réalisation effective de l'activité.
	⇒ Loto, bals, manifestations autre que sportives	
	⇒ Actions caritatives, type Téléthon ou autres... (hors activités organisées par l'USI)	
MEMBRES ELUS	⇒ Comité départemental ⇒ Ligue régionale ⇒ Fédération nationale ou internationale	⇒ Licence de la personne concernée ⇒ Document ligue/fédération de composition du conseil d'administration ou de l'équipe technique
FORMATIONS	⇒ Encadrement sportif ou administratif -dirigeant ⇒ Secourisme (ouvert également à tous les adhérents bénévoles déclarés par le club).	⇒ Licence de la personne concernée ⇒ Attestation de formation ou diplôme obtenu ⇒ Attestation de formation/recyclage PSC1 datée durant la période de référence ou formation spécifique reconnu équivalente (exemple formation assistance d'urgence sapeur-pompier).

